

Paris, le lundi 1^{er} mars 2021

Plainte d'Amélie M. , étudiante en situation de handicap, contre la direction du lycée Molière

Le 4 mars, APF France handicap sera à ses côtés lors de l'audience.

Jeudi 4 mars, APF France handicap sera présente aux côtés d'Amélie M. lors de son audience qui se tiendra au Tribunal judiciaire de Paris.

L'association s'était portée partie civile suite à la plainte que la jeune étudiante, élève de Khâgne, avait déposée contre la direction du lycée parisien pour infraction de discrimination en 2016.

APF France handicap déplore qu'une telle situation puisse encore exister 16 ans après la promulgation de la loi "handicap" du 11 février 2005 et rappelle qu'il ne peut y avoir de compromis avec les droits fondamentaux.

L'association espère que la justice apportera une issue favorable à sa plainte.

En 2016, Amélie M., atteinte d'une pathologie réduisant fortement sa mobilité, avait demandé à l'administration du lycée où elle était élève de Khâgne un aménagement simple (transfert de la salle de classe située au 2^{ème} étage sans ascenseur au rez-de-chaussée, passage par une porte permettant d'éviter quelques marches) afin de poursuivre sa scolarité comme tout le monde. Cette dernière lui avait opposé un refus catégorique. Il lui était également notifié une volonté de l'exclure de l'établissement et une incitation à poursuivre sa scolarité ailleurs.

Face à cette attitude inadmissible et discriminatoire, les élèves de la classe préparatoire du lycée s'étaient fortement mobilisés, et la famille de la jeune fille avait porté plainte pour infraction de discrimination du fait du handicap.

Une situation dénoncée à l'époque par APF France handicap et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), qui avaient lancé une pétition en ligne pour qu'elle puisse continuer ses études au sein du lycée : des milliers de signatures avaient été recueillies.

Aujourd'hui, APF France handicap espère que la plainte d'Amélie M. sera enfin entendue par la justice : il est nécessaire que la politique pénale prenne en compte les discriminations liées au handicap.

Depuis sa création, APF France handicap lutte contre toutes les formes de discriminations dont sont régulièrement victimes les personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi l'association est partie prenante de la [plateforme anti-discriminations](#) voulue par le président de la République et dont la responsabilité a été confiée au Défenseur des droits.



Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr



Lancée le 12 février, cette plateforme nationale, téléphonique (3928) et en [ligne](#), a vocation à simplifier le signalement des discriminations et à permettre l'accompagnement et l'écoute des victimes, et ce dans tous les domaines.

APF France handicap y est [référéncée](#) pour apporter soutien, conseils et recommandations aux personnes en situation de handicap qui en ont besoin.

Ce dispositif sera amené à évoluer et à être enrichi au cours des prochains mois afin d'assurer la plus grande continuité possible dans le service rendu aux victimes.

Depuis 2017, le handicap arrive en tête des motifs de discrimination pour lesquels le Défenseur des droits est saisie. Il est temps que cela change !

L'association demande à ce que les droits fondamentaux soient une fois pour toute reconnus comme le prévoit la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, signée et ratifiée par la France.

APF France handicap sera vigilante quant à la décision rendue.



APF France handicap est une importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

<https://www.apf-francehandicap.org/>

